



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
8 NOVEMBRE 2017**

**Numéro**

DEL 2017.11.08/164

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : TRAVAUX 2**

**Objet :** MISE EN  
ACCESSIBILITÉ DU CENTRE  
LEPOIRE - DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PÉYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 31/10/2017**Affichage :** 31/10/2017**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;  
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;  
BRUNET Pascale pouvoir à DAVANTURE Bruno;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

**Nombre de membres  
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, MILLET Thibault,  
BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, MUHLACH  
Catherine,

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Mireille FABRE

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, la commune prévoit de mettre en accessibilité le centre Lepoire durant la première phase de travaux.

Cet équipement municipal est utilisé toute l'année et assure plusieurs fonctions pour des publics divers : cuisine centrale, cantine des écoles voisines, foyer des aînés, restaurant administratif.

Bien qu'équipé d'un ascenseur et d'une rampe extérieure, ce bâtiment ne respecte pas les normes actuelles en matière d'accessibilité.

La rampe existante doit être confortée pour disposer d'une pente et de dimensions normalisées et plusieurs mises en conformité sont nécessaires sur l'ascenseur (remplacement de boutons d'arrêts d'urgence, remplacement de l'interface usagers, mise en place d'une pompe manuelle dans la centrale hydraulique).

Le montant de ces travaux est estimé à 20 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (50%)	10 000,00 €
Ville (50%)	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.